

NOTE D'INFORMATION

UPLINE CROISSANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23016 en date du 01/02/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE CROISSANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039331**
- Date et référence de l'agrément : **23/11/2022, GP22168**
- Date de création : **14/12/2022**
- Siège social : **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE**.
- Etablissement dépositaire : **BANQUE CENTRALE POPULAIRE** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Othman TAJEDDINE**.
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	MME KAOUTAR BENNANI	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI ET ASSOCIES** représentée par **Bahaa SAAÏDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **70% MBI Global tel que publié par BMCE Capital et 30% MASI Rentabilité tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de permettre au porteur de parts de bénéficier du rendement du marché obligataire tout en profitant des opportunités du marché boursier. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP est un fonds "Diversifié". Dans cette optique , le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra investir en :

- **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations ;**
 - **Actions, Certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ;**
 - **Titres d'OPCVM ;**
 - **Titres de FPCT et OPCC ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Obligations subordonnées ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Obligations subordonnées et perpétuelle assortis de mécanisme d'absorption des pertes et/ou annulation du paiement des intérêts ;**
 - **Opérations de pensions ;**
 - **Dépôts à terme.**
- **Durée de placement recommandée : 4 ans.**
 - **Souscripteurs concernés : SAHAM MANAGEMENT COMPANY.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès visa de la note d'information**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée tous les jours. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant..**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, tous les jours avant 11H30 au plus tard et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative qui suit.

- Affectation des résultats : **Mixte. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Cette décision est actée par un procès-verbal.**

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- **Dénomination : Banque Centrale Populaire ;**
- **Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ;**
- **Téléphone : 0522 20 25 33.**

Le porteur de parts sera informé par Upline Capital Management par mailing au plus tard la veille de la mise en distribution.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**
 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**
- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur.
2- Honoraires du Commissaires aux comptes	10.000,00 MAD HT
3- Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3600,00 MAD HT
4- Maroclear (droit d'admission trimestriel)	Selon la tarification en vigueur
5- Commission de l'AMMC	0,025% HT
6- Commission du Dépositaire	0,010% HT
7- Prestation de la société de gestion	Frais de gestion fixes et variables selon les taux convenus dans le mandat de gestion